

Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

Déclaration du groupe de la CFDT

La rénovation urbaine, pour la CFDT, ne prend tout son sens que lorsque les interventions sur le bâti et la requalification sociale sont traitées conjointement.

C'est dans une approche systémique mobilisant les leviers qui permettent l'accès à l'emploi, l'accès à des services publics de proximité en matière de santé, sécurité, éducation que doit s'envisager un projet de rénovation urbaine. Ces leviers participent aussi d'une logique de développement économique qui doit être recherchée sur les court, moyen et long termes. L'avis intègre ces ouvertures en proposant que le PNRU 2 (Programme national de rénovation urbaine) soit le support d'un véritable programme local de développement urbain et social, corrigeant ainsi les insuffisances du PNRU 1.

La rénovation doit, en associant l'ensemble des résidents des quartiers concernés, traiter les questions d'accessibilité, de taille de logement ou de structures favorisant le développement ou le maintien du lien social. Cette approche est essentielle pour la prise en compte des intérêts des jeunes habitants de ces quartiers.

En effet, la réussite éducative des jeunes est un des volets majeurs d'un tissu social stabilisé. Une politique volontaire, restaurant l'attractivité et la mixité sociale des établissements scolaires tant primaires que secondaires des quartiers concernés par la rénovation urbaine, s'impose afin d'éviter les stratégies d'évitement déployées par certains parents.

La CFDT soutient la proposition de l'avis d'augmenter de 5 à 10 % le nombre d'emplois d'insertion contractualisés dans les opérations de rénovation urbaines pilotées par l'ANRU. Ces emplois doivent être proposés prioritairement aux habitants des quartiers concernés et assortis d'une qualification adossée aux métiers proposés. Pour la CFDT, la prise en compte de l'emploi doit s'inscrire dans une réflexion plus large de requalification et de mise en valeur des potentiels humains locaux, en particulier par le développement des compétences.

Ces emplois d'insertion concernent particulièrement les jeunes en recherche d'emploi, mais l'insertion dans la société ne peut s'envisager sans lier emploi et logement.

L'accord national interprofessionnel du 29 avril 2011 « l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi » permet de répondre concrètement aux problèmes des jeunes sur les deux volets : logement et emploi.

Cet accord dans lequel s'est fortement engagé la CFDT préconise la construction de 15 000 logements par an prévus sur 2012 /2014 soit 45 000 logements. Certaines opérations sont adossées à la mobilisation des fonds d'Action logement.

Malheureusement, l'utilisation des ressources d'Action logement par l'État risque de vider de son sens l'utilisation du 1 % logement. La CFDT rappelle que la collecte effectuée auprès des entreprises au titre du 1 % est bien une cotisation obligatoire et non un impôt dont l'État peut se servir à sa guise.

L'avis qui nous est soumis souligne que la parité État/UESL (Union des entreprises et des salariés pour le logement) a été assurée entre 2004 et 2008 sur le financement des opérations ANRU. Mais il pointe également la rupture de ce principe de parité depuis 2009 même si l'ANRU a bénéficié en 2009 et 2010 de 350 millions d'euros de la part du budget de l'État, via le plan de relance. Cette situation menace la pérennité financière des moyens d'Action logement et génère des incertitudes relatives au financement des projets engagés dans le PNRU 1 et les perspectives d'un PNRU 2.

Pour la CFDT, Action logement ne peut poursuivre son effort en matière de rénovation urbaine que si l'État respecte le principe de parité.

L'avis met en évidence la fragilité du dispositif de financement de l'ANRU et fait des propositions, tant en matière de rééquilibrage des ressources que sur la gouvernance. Pour la CFDT, ces orientations doivent impérativement être prises en compte dans l'évolution des projets de rénovation urbaine.

La CFDT a voté l'avis.